

Thérèse

De Topo Paralpinisme

Sommaire

- 1 Caractéristiques
- 2 Zone - Exit Interdite
- 3 Accès : 15mn
- 4 Info

Caractéristiques

- **Lieu :** La Mandallaz



- **Hauteur :** 80 m
- **Matériel :** Rien, Une corde est en place

- **Posé** : Dans les champs en contrebas le long du chemin
- **Première** : Inconnu

Zone - Exit Interdite

-  Spot interdit
-  Zone Sensible

Ce spot est situé dans un espace naturel protégé par un Arrêté préfectoral de protection de biotopes (APPB) depuis 1983 : ARP_2023.02.27_Modif_APPB_Mandallaz-compresse.pdf

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Nature/Zones-de-protection-de-biotopes>

Conformément à l'alinéa 3-5 du règlement de la zone protégée : "il est interdit, sur l'ensemble du périmètre de : [...] décoller et atterrir, ainsi que faire décoller et faire atterrir par tout moyen". À ce titre, la pratique du base jump est interdite sur l'ensemble de massif. De plus, le secteur du miroir de faille abrite de nombreuses espèces d'oiseaux protégées à enjeux qui peuvent être perturbées par ce type de pratique.

Accès : 15mn

En auto-navette : Depuis le Cimetière de La Balme de Sillingy, prendre le sentier en direction du Site d'Escalade (chemin du bois des pins). Depuis celui-ci, rejoindre le pied du mur d'escalade et le longer en direction du sud, jusqu'à l'apparition d'un grillage de protection contre les chutes de pierres en contrebas. Le rejoindre, puis suivre celui-ci jusqu'à sa fin et descendre immédiatement droit vers le rebord de la falaise pour apercevoir l'exit évident. Une corde est en place pour assurer la descente et/ou installer une static-line.

Info

Static line conseillée : Le mur revient bien sur la deuxième partie

Récupérée de « <https://www.base-jump.org/topo/index.php?title=Thérèse&oldid=12373> »

Catégories :

Spot Interdit
Zone Sensible
Static-line
Haute Savoie

- Dernière modification de cette page le 18 novembre 2025, à 20:23.
- Le contenu est disponible sous licence Creative Commons paternité - non commercial - partage à l'identique sauf mention contraire.

